

oublier les femmes et les enfants qui résident en dehors d'Ottawa et qui n'ont d'autres ressources que le traitement du père de famille, traitement tout à fait insuffisant, dans les circonstances actuelles, pour nourrir une famille, habiller les enfants et les envoyer à l'école dans les villes, dans les villages et les hameaux les plus reculés. Même en temps de guerre, l'Etat a le devoir de démontrer que nous entendons maintenir ici un degré de civilisation digne de celui pour lequel nos soldats combattent en Europe. Pour arriver à ce résultat, il faut assurer à ceux qui servent le pays dans des occupations civiles une rémunération proportionnée aux services qu'ils rendent, car ces services, sans être aussi importants que ceux des militaires, sont essentiels à l'existence du pays.

M. NICKLE: Je désire apporter mon concours à l'honorable député de Calgary et aux autres honorables députés qui se plaignent de la rémunération insuffisante des fonctionnaires publics qui résident en dehors de la ville d'Ottawa. Je n'ai pas pour habitude de discuter ces questions au point de vue de ma circonscription, mais je ferai une exception, vu que depuis quelques années nous avons dans cette partie du pays un très grand nombre de fonctionnaires au pénitencier, à la douane, aux contributions indirectes et dans les bureaux de poste. Je rappellerai au ministre des Finances que le Gouvernement a adopté, il y a quelque temps, un décret ministériel pour donner la préférence aux soldats revenus du front, lorsque des vacances se produisent dans le service civil. Il y a deux semaines, je me trouvais dans mon comté et un employé est venu me dire qu'il recevait le magnifique traitement de \$2 par jour, pour pourvoir à son existence et à celle de sa femme et de son enfant. Avec des larmes dans les yeux il m'expliqua que son traitement était insuffisant pour nourrir sa famille. Les gardes, au pénitencier de Kingston, reçoivent, je crois, \$900 par année.

Le député de Calgary (M. R. B. Bennett) vient de nous dire que les membres du service extérieur, dans l'Ouest, ne peuvent pas vivre avec les traitements qu'ils reçoivent. Je lui rappellerai cependant que les fonctionnaires de l'Ouest reçoivent \$100 de plus par année que ceux de l'Est, dans le même service des pénitenciers, sous prétexte que le coût de la vie est plus élevé dans l'Ouest que dans l'Est. Si mon honorable ami consulte les documents officiels, il constatera que la vie coûte plus cher aujourd'hui dans

l'Ontario que dans l'Ouest et que le prix des choses nécessaires à la vie a augmenté plus rapidement dans notre province que dans les provinces des Prairies.

Les fonctionnaires, dans le service des pénitenciers, occupent des positions pleines de responsabilités. L'Etat veut avoir des hommes intègres, incapables de toute compromission avec les détenus. Comment peut-on espérer avoir de bons fonctionnaires si on leur donne un traitement qui ne leur permet pas de vivre honorablement. J'en connais qui s'endettent de cinq, dix et quinze dollars par mois, pour nourrir leur famille, sans parler des dépenses pour les vêtements et les soins médicaux. Ce que je dis des fonctionnaires des pénitenciers s'applique également à ceux des autres services publics. Le Gouvernement et plus particulièrement le ministre des Finances, s'ils ont l'argent nécessaire pour augmenter les traitements des membres du service en dehors d'Ottawa. Si l'on veut que les soldats qui reviennent du front occupent ces positions et reçoivent des traitements raisonnables, le ministre des Finances devra prendre les mesures en conséquence, autrement les services publics en souffriront et nos jeunes gens chercheront à exercer leur activité dans d'autres carrières.

M. BOULAY: J'ai suivi avec intérêt les remarques qui viennent d'être faites, mais je ne veux pas ennuyer le ministre en insistant davantage.

L'hon sir THOMAS WHITE: Continuez; j'aime à vous entendre.

M. BOULAY: Il va sans dire que le moment n'est pas venu de parler du service extérieur, car on prendra peut-être des mesures plus tard concernant cette catégorie d'employés, comme le ministre l'a expliqué. J'approuve les commentaires de ceux qui ont parlé en leur faveur. Il est certain que leurs appointements ne sont pas en rapport avec la cherté de la vie. Je désire surtout insister pour qu'on accorde un meilleur traitement aux commis des classes inférieures du service civil, principalement à ceux de la subdivision B de la 3e division. Je ne suis pas de l'avis du représentant de Frontenac (M. Edwards), lorsqu'il dit qu'un employé de cette classe peut aisément se mettre en état de passer de la 3e division dans la 2e, après quelques années. Toute ma vie, j'ai été un assez bon élève—et je crois pouvoir en dire autant du ministre—pourtant il pourrait difficilement, comme moi, subir un tel examen. . .